AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides

ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides, à sa séance qui se tiendra le 25 mars 2025 à 18 h, à la salle de regroupement située à l'arrière du bâtiment du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi au 545, rue du Pont à Mont-Laurier, procèdera à l'adoption du *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration*.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration* peut présenter une demande à l'adresse courriel secretariat.general@csshl.gouv.qc.ca.

Toute personne qui souhaite formuler des commentaires à ce sujet peut le faire par courriel à secretariat.general@csshl.gouv.qc.ca.

Donné à Mont-Laurier, ce 21 février 2025.

La secrétaire générale,

Jacinthe Fex, LL.B.-D.D.N.

